

**ASSEMBLEE NATIONALE**3 novembre 2005

---

**LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)**  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II – 144 rect.

présenté par  
Mme des Esgaulx-----  
**ARTICLE 88***(Art. L. 351-9-3 du code du travail)*

Compléter cet article par les mots :

« hors tabac prévue dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances de l'année ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel :

La référence à l'évolution des prix est insuffisamment précise ; il est préférable d'ajouter qu'il s'agit de prix hors tabac.